

Légende-type du Plan d'Aménagement Particulier

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou ilot

| surface d'emprise au sol [m²] | LOT / ILOT | | surface de l'lot / de l'ilot [ares] | |
|---|------------|------|-------------------------------------|------|
| | min. | max. | min. | max. |
| surface de scellement au sol [m²] | max. | min. | max. | min. |
| type de toiture | max. | min. | max. | min. |
| type, disposition et nombre des constructions | max. | min. | max. | min. |
| hauteur des constructions [m] | max. | min. | max. | min. |

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- - - délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveaux

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1.2, ... R nombre d'étages en retrait
- +1.2, ... C nombre de niveaux sous combles
- +1.2, ... S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- h0-x hauteur à la corniche de x mètres
- h0-x hauteur à l'abri de x mètres
- h0-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres des logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp toiture plate
- tr (y% - z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- ← orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / ilots

- lot projeté
- terrains cédés au domaine public communal
- ilot projeté

Degré de mixité des fonctions

- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à déduire au logement par construction
- x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de regroupement

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé couvert pour eaux pluviales

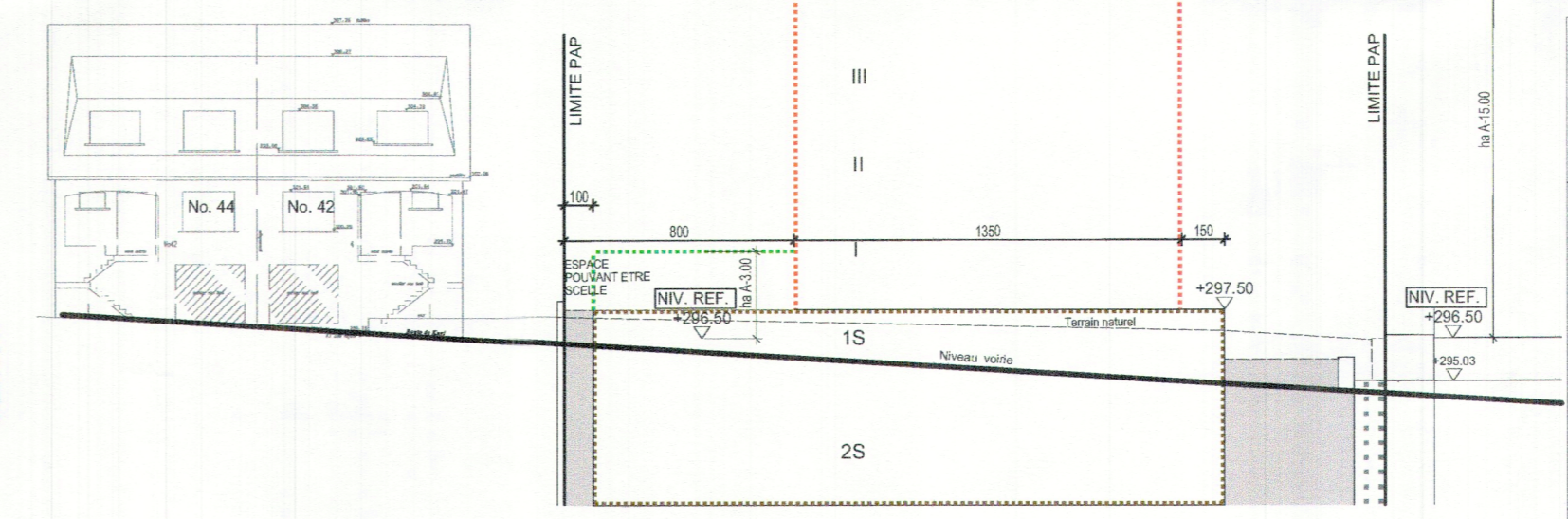
Légende supplémentaire

- limites de surfaces d'un avant-corps autorisant non-chauffés (non comptabilisés pour le SCES, à calculer dans le scellement)
- couverture rampes en pente hauteur 3M maximum par rapport au NIV REF.
- zone couverture de 1m de sol sur parking souterrain

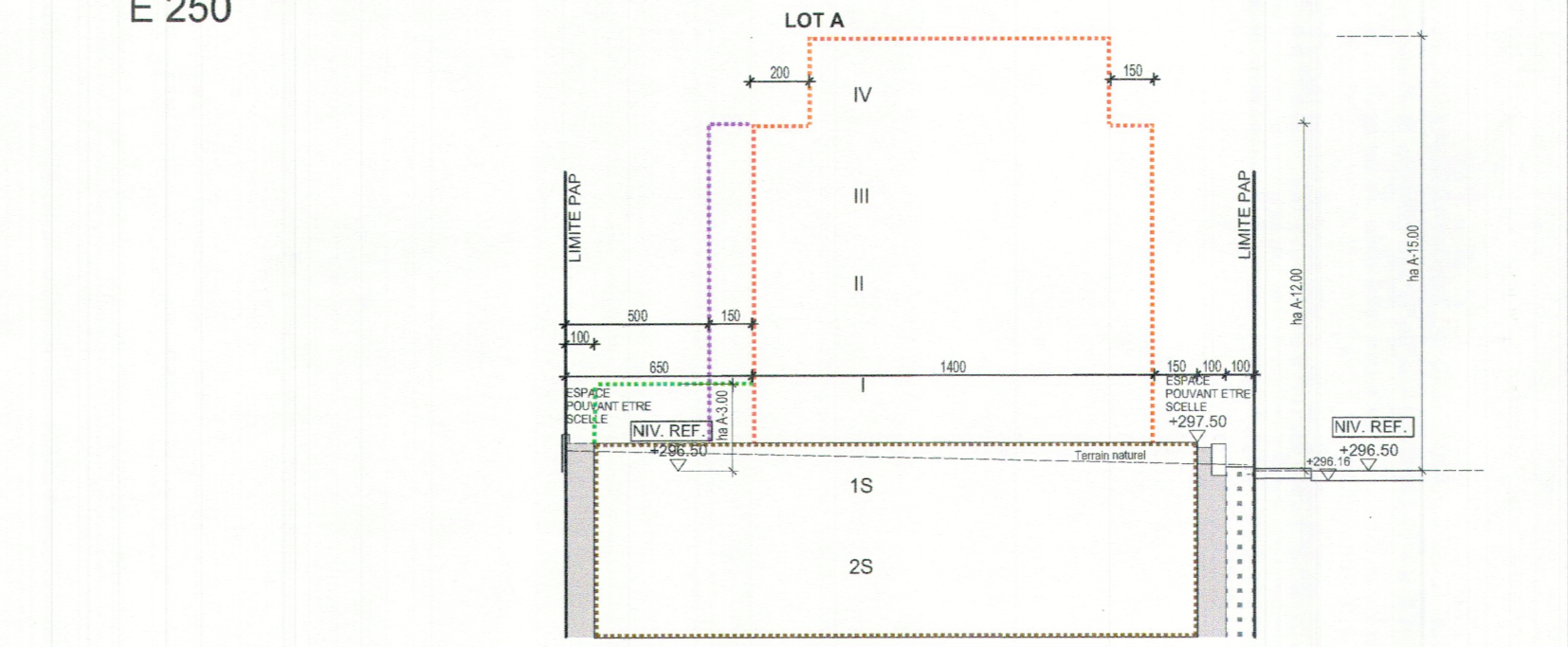
| LOT A | | 28 a. 81 ca | |
|-------|----------|-------------|--|
| 933 | 3195 | | |
| 2022 | 4-6 mb | 32-c | |
| lp | ha 15,00 | IV+2S | |



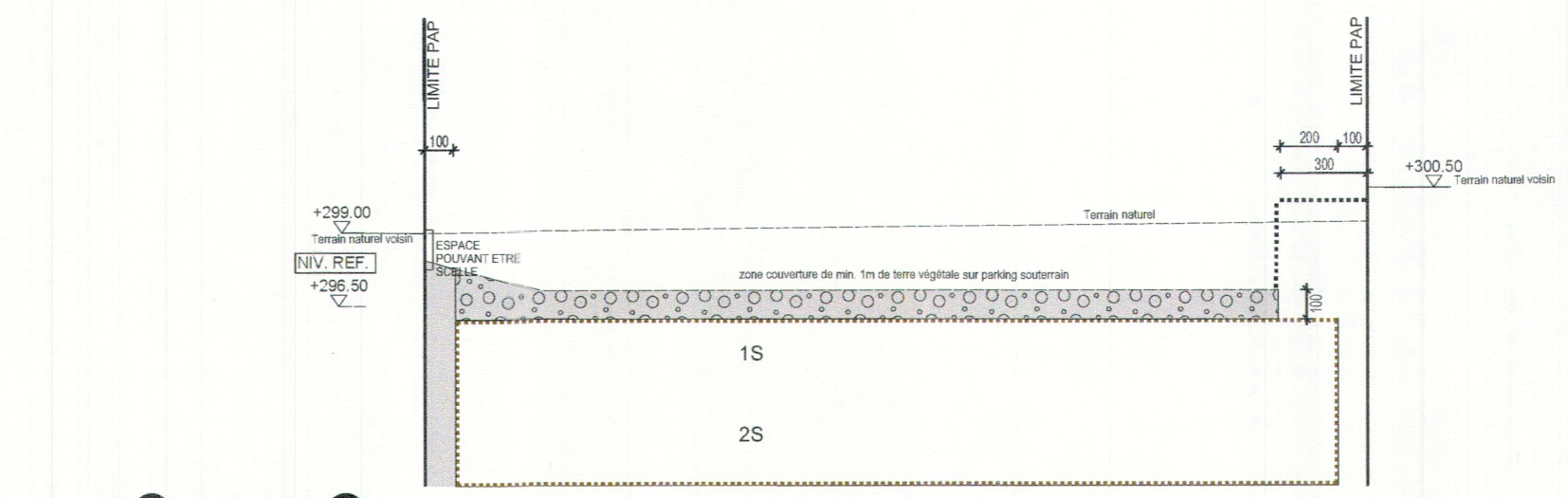
Vue en plan
E 250



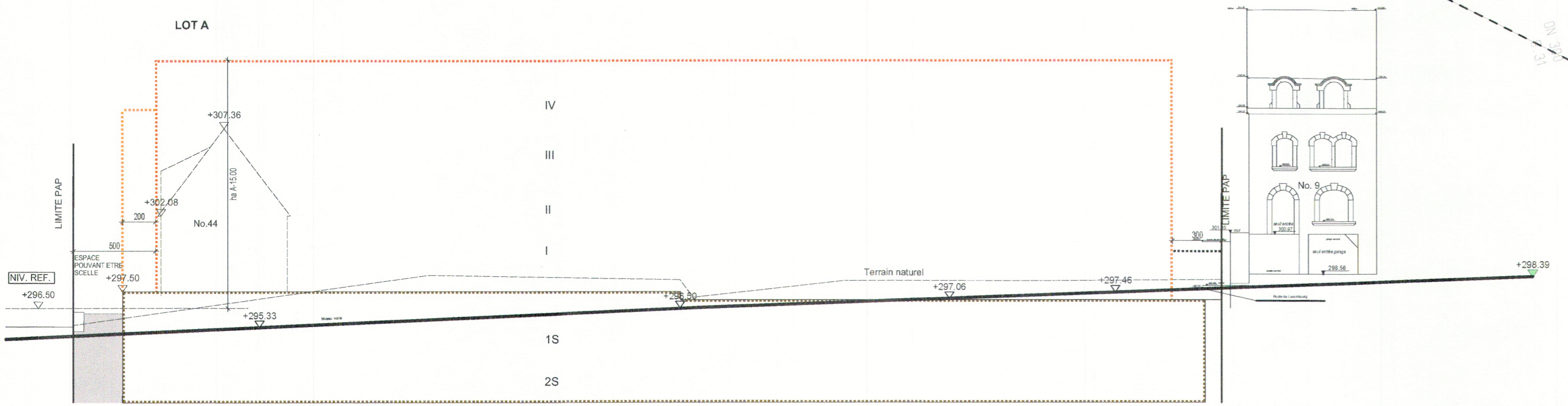
Coupe B1
E 250



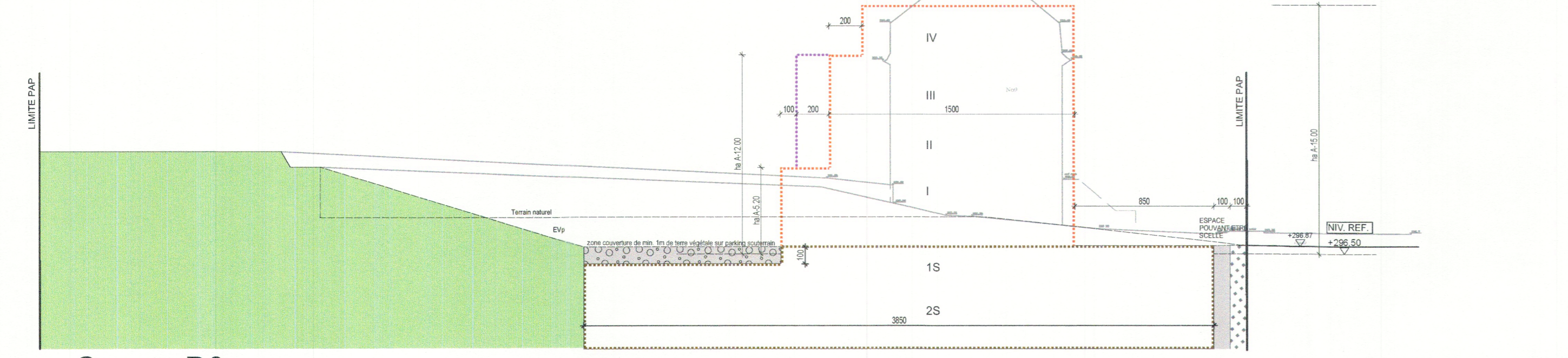
Coupe B2
E 250



Coupe C
E 250



Coupe A - longitudinale
E 250



Coupe B3
E 250

BALLINPITT
ARCHITECTES URBANISTES

39, VAL SAINT ANDRÉ
L-1128 LUXEMBOURG

T: +352 45 31 011
F: +352 45 40 70

WWW.BALLINPITT.LU
INFO@BALLINPITT.LU

| INDICE | DATE | DESIGN | CONTROLE | MODIFICATION |
|--------|------------|--------|----------|-----------------------------|
| C | 03/04/2024 | C.G. | E.C. | Adaptation avis ministériel |
| B | 14/04/2023 | C.G. | Gr.B | Mise à Jour |
| A | 10/02/2023 | C.G. | Gr.B | Création du plan |

IMMO ETOILE 2 S.A.
136, route d'Arion
L-1150 LUXEMBOURG
MAITRE DE L'OUVRAGE

1, route de Luxembourg
L-3515 DUDELANGE

ADRESSE DU CHANTIER

PAP NQ-SD-08 "Route de Luxembourg-Citroën"

PROJET / BATIMENT

PHASE

Autorisation P.A.P.

VUE EN PLAN + COUPES

DOCUMENT

AG21_PA_PP2_GE01

ECHELLE 1:250 NUMERO DE PLAN C

REFERENCES INFORMATIQUES: P:\AG21_1\mat.de
P:\AG21_1\mat.de

NOTE IMPORTANTE: La mention de l'échelle est purement indicative. Il est interdit de mesurer sur les plans. Toutes les dimensions sont à vérifier par l'entrepreneur sur le chantier avant le début des travaux. L'entrepreneur est également tenu de signaler aux élus à l'architecte toute anomalie constatée sur les plans. Toute modification apportée à la construction sans le consentement de l'architecte ne saurait engager sa responsabilité. Le contenu de ce document est la propriété exclusive de l'architecte. Il ne peut être diffusé ni utilisé sans son autorisation écrite. Tout nouvel indice de modification implique l'annulation du document précédent et son remplacement par le présent document.

version 1.2